

- ▶ **Nom** : NZALAKANDA
- ▶ **Prénom(s)** : Rufin Faustin
- ▶ **Titre de la Thèse** : « Saisir l'émergence de pratiques non-éthiques et frauduleuses au sein des grandes firmes : le cas de l'industrie pharmaceutique en France »
- ▶ **Laboratoire** : Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Sciences de l'Action (Lirsa – Cnam/Paris)
- ▶ **Année de thèse** : première année de thèse.
- ▶ **Discipline** : Sciences de gestion, spécialité management des organisations et éthique des affaires
- ▶ **Directeur de Thèse** : Jean – Jacques Sonny PERSEIL, HDR (Lirsa – Cnam/Paris).
- ▶ **Adresse mail** : [rufin.nzalakanda@hotmail.fr](mailto:rufin.nzalakanda@hotmail.fr)
- ▶ **Présentation de la thèse** :

L'objectif de cette thèse est de construire sous l'angle de la fraude une grille d'analyse multidimensionnelle qui permet de comprendre d'abord la manière dont la grande entreprise pharmaceutique parvient à créer les facteurs et mécanismes qui incitent ses salariés à adopter les pratiques non éthiques afin de servir ses finalités d'une part, avant d'analyser les stratégies mises en œuvre respectivement par les lanceurs d'alerte et les instances du contrôle dans le signalement et la désignation de ces dites - pratiques d'autre part. Elle cherche également à proposer une approche qui donne les fondements théoriques à cette grille d'analyse. Pour ce faire, elle analyse successivement trois processus orthogonaux en s'appuyant sur des études de cas approfondies des affaires de scandales sanitaires ayant un retentissement en France et à l'étranger (l'affaire des prothèses mammaires PIP, l'affaire Médiateur, l'affaire Distilbène, l'affaire Protelos,..). En effet, ces affaires résultent de pratiques - non conformistes, remettant en cause l'éthique des affaires socialement admise par tous et causent du « tort social » mesuré en termes de coûts financiers, sociaux et humains - *L'éthique des affaires représente ici non seulement un garde-fou et un outil de régulation contribuant à garantir le respect des valeurs, des règles et des normes ; mais pose aussi et surtout la question du sens profond des pratiques économiques dans le monde des affaires.* Le premier processus est analysé au niveau organisationnel de la grande entreprise à partir de trois instances : 1)- les représentations sociales des acteurs, 2)- les interactions entre acteurs, 3)- les interactions entre acteurs et objets : il s'agit d'un processus de traduction (transformation d'un énoncé intelligible en un autre énoncé intelligible) qui conduit à l'émergence de pratiques non éthiques en entreprise. Le deuxième processus est analysé comme un phénomène de lanceur d'alerte impliquant une rupture des liens de confiance et de loyauté entre acteurs. Le lanceur d'alerte livre des informations à des instances du contrôle contre l'avis des acteurs de la grande entreprise qui adoptent ces pratiques jugées illégales et contraires à l'éthique des affaires. Le troisième processus est analysé quant à lui au niveau du champ organisationnel de la grande entreprise à partir de deux critères : le critère de « conformisme » et le critère de « tort social ». *Le concept de champ organisationnel représente un niveau intermédiaire entre l'organisation et la société destiné à rendre compte de la manière dont des pratiques sont progressivement adoptées par un ensemble d'acteurs (Greenwood et al., 2002, cité par Albéric Tellier dans Finance Contrôle Stratégie – Volume 6, N° 4, décembre 2003, p. 59 – 92).* Ce troisième processus est appelé processus de désignation des pratiques non éthiques par les acteurs du contrôle dans le champ organisationnel dans lequel la grande entreprise pharmaceutique est insérée. Ce processus de désignation est aussi appelé processus de régulation des comportements organisationnels des entreprises ; afin de lutter contre les risques liés aux entorses de l'éthique des affaires.

